

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 septembre 2022
Délibération n°3

L'An deux mille vingt-deux le vingt et un septembre à 17H00, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient présents : SEMIOND Philippe - REYMOND Andrée - MOUTIER Gérard - DE CLINCHAMPS Patrice - GARNIER Martine - VALBON François - HAMMES Marie-Pierre - CLERET DE LANGAVANT Maixent

Absents : ROULX-LATY Didier - DECAUX Brice

Procurations : JULIENNE Olivier à CONREAUX Jean

Monsieur SEMIOND Philippe été nommé secrétaire.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « AMBITION 2030 » POUR LE DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 28 juin 2022, le conseil a sollicité le soutien financier de la Région SUD et du Département des Hautes-Alpes, en vue de réaliser une première phase d'investissements sur le domaine skiable de Pelvoux-Vallouise dans le cadre des dispositifs « contrat stations 2030 » et « Soutien à la modernisation des domaines skiables alpins ».

Monsieur le maire rappelle qu'à cette occasion, il avait été indiqué que les membres du conseil d'exploitation de la station et les élus du conseil municipal travaillaient à la définition d'une stratégie globale pour l'avenir de la station à l'horizon 2030, devant permettre de définir une seconde phase d'investissements ayant vocation à être conduite entre 2023 et 2030.

Monsieur le maire expose que cette réflexion étant aujourd'hui achevée, il convient que le conseil municipal se prononce sur cette stratégie globale pour l'avenir de la station à l'horizon 2030, dénommée « Ambition 2030 », et dont le détail est joint à la présente délibération.

Cette stratégie vise principalement à poursuivre le développement de la station, à pérenniser les emplois existants dans la vallée et à répondre aux attentes de la clientèle de la station.

Monsieur le maire expose que le projet AMBITION 2030 se décline sous 3 axes stratégiques, à mettre en œuvre selon des plans d'actions définis.

Chaque axe stratégique représente les évolutions nécessaires afin que le développement du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise induise des retombées économiques induites bénéfiques pour les habitants, les entreprises et le territoire dans son ensemble.

Les 3 axes stratégiques sont :

- Le confortement du bas de station
- L'optimisation du secteur d'altitude
- La diversification 4 saisons

Ces 3 axes stratégiques sont phasés dans le temps et le chiffrage estimatif a été réalisé.

La cohérence apportée par ces 3 axes de développement va apporter :

- Le maintien de l'activité commerciale pour la station de Pelvoux-Vallouise ;
- La création d'activités répondant aux attentes des clients ;
- La préservation et la génération d'emplois dans la vallée ;
- L'augmentation du chiffre d'affaires et des profits pour la régie des remontées mécaniques ;
- La transition écologique du domaine skiable et la réduction des émissions de CO2 ;
- La diversification des sources de revenus et la transition du modèle économique de la station ;

Ce projet, estimé à 4 000 000 € HT phasé sur 8 ans, permettra à la station de Pelvoux-Vallouise de rester compétitive dans l'environnement concurrentiel des domaines skiables.

Monsieur le maire invite donc le conseil à se prononcer sur la mise en œuvre du projet « Ambition 2030 » pour le domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, joint à la présente délibération et dont il fait lecture.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le projet « Ambition 2030 » pour le domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;
- **Charge** monsieur le Maire de mettre en œuvre ce projet selon le phasage prévu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.